PROCES-VERBAL

de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du lundi 30 juin 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à l'article 18 des statuts et en vue de leur modification, a été dûment convoquée le lundi 30 juin 2014, à la Fédération du Bâtiment à 18 heures.

Assistaient à cette réunion : Monsieur Richard PASQUIER, Directeur Administratif et Financier, Monsieur DERANLOT, Commissaire aux Comptes du Cabinet DUO SOLUTIONS, Michelle ROCHE, Psychologue du travail et Monsieur DERENANCOURT, Directeur.

Le Président ouvre la séance à 18h10 et remercie les adhérents et administrateurs présents. Il rappelle que nos statuts, conformément à la loi de juillet 2011, ont été adaptés à la nouvelle réglementation en Assemblée Générale Extraordinaire le 22 novembre 2012.

Lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire, plusieurs adhérents ont souhaité apporter des modifications sur les modalités d'élection des administrateurs, notamment en ne limitant pas le nombre de candidats au nombre de postes d'administrateurs vacants.

Les membres du Conseil d'Administration ont souhaité que la durée de mandat des administrateurs employeurs soit identique à celle des administrateurs salariés, soit 4 ans.

Ainsi, le 7 juin 2013, les projets de statuts et règlement intérieur ont été envoyés à la CGPME, l'UPA et le MEDEF afin de recueillir l'avis des organisations patronales pour le 30 octobre au plus tard.

Suite à des remarques des organisations patronales, des modifications ont été apportées et soumises au Conseil d'Administration du 5 novembre 2013.

Les projets de modification des statuts et du règlement intérieur ont été arrêtés et validés pour être soumis à une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

Une première Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée pour le 26 mai 2014. Sans surprise, le quorum n'a pas été atteint.

Une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire a donc été convoquée pour le 30 juin 2014. Les projets de statuts et règlement intérieur sont disponibles sur notre site internet depuis le 19 mai.

Parallèlement, les modifications proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont projetées. Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions avant de procéder au vote. Aucune question n'étant soulevée, il propose de passer au vote, informe l'ensemble des adhérents qu'un isoloir et une urne sont à disposition. Il propose également que le vote se fasse à main levée si, bien évidemment, aucune personne ne demande un vote à bulletin secret. Aucun adhérent ne s'y oppose.

Les statuts et règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité avec 550 voix.

Le Président clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire à 18h30 et ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire.

Jean-Pierre BOSSÉ Président